

POSTE — SERVICE EXTERIEUR.

541	} Traitements — Traitements de soixante-sept employés des succursales des Rebutis, à compter du 1er avril 1921, payés jusqu'à ce jour à même le crédit du gouvernement civil.	86,568 00	
		} Paiement à M. J. McFarland, courrier sur chemin de fer, du district de Saint-Jean, pour services supplémentaires rendus au cours de l'hiver de 1920-21, relativement à la vérification des dépêches anglaises, entrantes et sortantes.	20 50
			} Service des dépêches par chemin de fer — Crédit supplémentaire.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

448	Allocation de voyage du juge Hewson, district de Manitoulin, pour vacations judiciaires à Toronto.	814 30
449	Crédit supplémentaire pour impressions, reliure et distribution des rapports de la cour de l'Echiquier.	2,500 00
450	Cour Suprême du Canada — Crédit supplémentaire pour impressions, reliure et distribution des rapports de la Cour Suprême.	3,000 00

PENITENCIERS.

451	{ Somme requise pour achat de tabac.	10,000 00
	} Impressions et traduction.	400 00

DIVERS.

523	Affaires en litige — Crédit supplémentaire pour frais relatifs à la question des frontières du Labrador.	30,000 00
524	Dépenses en vertu de la Convention relative aux réclamations pécuniaires avec les Etats-Unis.	5,000 00
536	Revision des Statuts du Canada.	20,000 00
537	Portrait de feu sir Elzéar Taschereau, destiné à la Cour Suprême.	1,000 00

DEMOBILISATION.

549.	Ministère de la Justice.	6,000 00
------	----------------------------------	----------

BUDGET PRINCIPAL.

(Cinq-sixièmes des sommes ci-dessous) :—

XXIX—ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

	{ Solde de la gendarmerie.	1,718,574 00
269	} Subsistance, billets de logement et frais de voyage, fourrage, chauffage et éclairage, habillement, réparations, réfections, chevaux, munitions, papeterie, etc., hôpitaux, etc., transport et fret, réparations de bâtiments, dépense casuelle, enquêtes criminelles.	1,803,996 75
		} Indemnité aux gendarmes de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions.

XXXIII—ETABLISSEMENT DES SOLDATS SUR DES TERRES.

	{ Traitement des commissions.	17,000 00
273	} Avances faites aux soldats s'établissant sur des terres et coût de l'administration de la <i>Loi d'Etablissement de</i> , y compris des traitements.	75,000,000 00